

**VILLE
DE
MOULINS-LÈS-METZ**

SEANCE DU VINGT-CINQ AVRIL DEUX MILLE VINGT-TROIS à 20 H 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire.

Etaient présents : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Monsieur Frédéric RENAUDAT, Madame Armelle CHAMPLON, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Monsieur Romuald DUDA, Adjoint au Maire.
Monsieur Jean-Yves BEGUE, Monsieur Francis GUEHERY, Madame Monique SCHALLER, Madame Jeannine BILLOTTE, Madame Pascale HOLLE, Madame Valérie BOHR, Madame Vanessa CARRARA, Monsieur Michel LUTZ, Monsieur Laurent PERRIN, Monsieur Yann MAUCOURT, Madame Michelle WIBRATTE, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés : Madame Virginie GELLENONCOURT, Monsieur Michel LEICK, Monsieur Farès CHABI, Monsieur Clément CONROUX, Madame Rachel NICOLAS.

Etaient absents :

Absents ayant donné pouvoir :

Madame Maryse GLEMET, Adjointe au Maire, ayant donné pouvoir à Madame Claudie FUZEWSKI.

Monsieur Léo KANNY, Conseiller Municipal, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean BAUCHEZ.

Monsieur Michel SCHALLER, Conseiller Municipal, ayant donné pouvoir à Madame Monique SCHALLER.

Madame Dominique LANCERON, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Valérie BOHR.

Madame Nadège DRISSI, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Michelle WIBRATTE.

Secrétaire de séance : Madame Annick CAULIER

=====

**POINT 2023-27- Tarification périscolaire pour
l'Institut Médico Educatif (I.M.E.) « La Roseraie » de Jussy – Année 2023-2024**

Rapporteur : Bernadette LAPAQUE

Dans le cadre de l'accueil des enfants en situation de handicap, dépendants de l'Institut Médico Educatif « La Roseraie » de Jussy et accueillis en classe délocalisée à l'école Primaire Paul Verlaine, il convient de fixer les tarifs des repas pour l'année scolaire 2023-2024 de ces enfants et de leurs éducateurs, selon les modalités suivantes :

REPAS IME	INSCRIPTION A L'AVANCE	INSCRIPTION DERNIERE MINUTE
	Au plus tard la veille avant 9h (hors week-end et jour férié)	Entre la veille avant 9h et le jour même 9h
<i>Tarifs en euros</i>		
Par enfant	4,52	6,78
Par éducateur	4,86	7,29

Vu l'avis favorable de la Commission de Finances,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE les tarifs périscolaires suivants pour les professionnels et les enfants de l'IME de Jussy.

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20230425-2023-27-DCM-DE

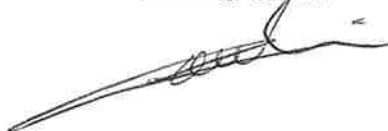
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2023

Affichage : 27/04/2023

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME
MOULINS-LES-METZ, le 25/04/2023

Le secrétaire de séance,
Annick CAULIER



Le Maire,
Jean BAUCHEZ



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.